

Le Conseil national de l'Ordre des médecins organise son prochain débat.

[Inscription OBLIGATOIRE en ligne](#) avant le 26 novembre 2018

## Le secret médical dans l'exercice quotidien : des réponses concrètes

**Le mardi 27 novembre 2018 de 9h30 à 12h00**

au siège du Cnom - 4 rue Léon Jost - 75017 PARIS

Il réunira les intervenants suivants :

- **Pascal GENDRY**, président de la Fédération française des maisons et pôles de santé (FFMPS)
- **Anne JAUER**, vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des infirmiers (CNOI)
- **Marie Annick LAMBERT**, représentant France Assos santé
- **Michel MALINET**, médecin du Travail, Secrétaire général de l'Ordre des médecins de Vendée
- **Jacques QUILLIEN**, médecin de compagnie d'assurance, Allianz
- **Béatrice RIO**, responsable du réseau médical et des opérations de gestion du risque de l'Assurance Maladie
- **Un représentant** de l'Institut des données de santé

Le débat sera introduit par

- **Patrick BOUET**, président du Cnom

Il sera modéré par

- **Jean Marie FAROUDJA**, président de la Section Ethique et Déontologie
- **Jacques LUCAS**, vice-président du Cnom, Délégué général au numérique
- **Gilles MUNIER**, vice-président du Cnom
- **François SIMON**, président de la Section Exercice Professionnel
- **Anne Marie TRARIEUX**, vice-présidente de la Section Ethique et Déontologie

et animé par **Perrine TARNEAUD**, directrice de l'information à Public Sénat

*Le respect du secret médical dans les situations concrètes de l'exercice, soulève souvent des questions, de l'incompréhension, voire même de réelles difficultés pour les médecins et les autres professionnels de santé. Comment discerner l'intérêt du patient dans diverses circonstances ? Comment se répondre entre médecins de divers modes et statuts d'exercice ? Comment concilier le respect du secret lorsque se crée un conflit éthique entre l'obligation de le respecter et un risque collectif ? Comment s'applique le secret médical et la recherche scientifique à partir des dossiers ? Ce Débat de l'Ordre aura dès lors pour objectif de confronter le vécu de professionnels et leurs expériences afin de se comprendre et de rechercher des pistes de réponses pratiques. Le croisement des points de vue doit permettre d'ancrer au mieux les réponses déontologiques dans les réalités de l'exercice et de la relation médecin-patient, tout en rappelant que le médecin est au service de la personne et de la santé publique.*